ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2027

ETAPE 1 :

- **Définir en concertation avec l'école l'OTS dérogatoire souhaitée en précisant les horaires de chaque jour de classe.** (4 ou 4,5 jours avec ou sans changement d'horaires rapport aux horaires actuels).

ETAPE 2 :

- **Recueillir l'avis de l'IEN de circonscription.** Cet avis peut être demandé par l'école : envoyer un courriel au secrétariat de la circonscription en indiquant les jours et horaires choisis et en mentionnant s'il s'agit d'une reconduction de l'OTS existante ou bien d'une modification. L'inspecteur de l'éducation nationale indique par retour de mail son avis - en cas d'avis réservé ou défavorable, il en explicite les raisons.
- **Si transport scolaire,** obtenir l'accord écrit de l'organisme de transport (par courriel).

ETAPE 3 :

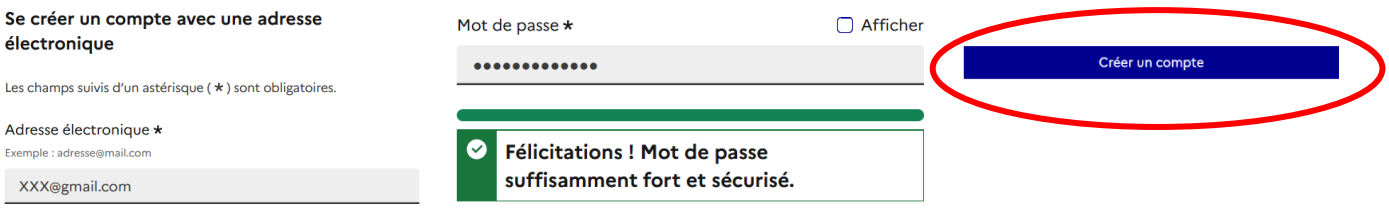
- Procéder au vote en conseil d'école
- Procéder au vote en conseil municipal / syndical

ETAPE 4 :

- **Préparer au format PDF les 4 documents suivants :**
  - Délibération municipale / syndicale
  - PV du conseil d'école (à défaut une attestation signée du directeur d'école actant les horaires votés, la date et le résultat des votes).
  - Courriel portant la mention de l'avis de l'IEN de circonscription
  - Si transport scolaire, courriel portant accord de l'organisme de transport
- **Collecter le n° SIRET de votre commune ou de votre syndicat et le n° UAI (ou RNE) de l'école.** L'école peut vous l'indiquer ou vous le trouverez sous ce lien : https://www.ac-bordeaux.fr/media/14342/download

ETAPE 5 :

- **Si vous ne disposez pas d'un compte Démarche numérique (ou Démarches simplifiées), créer un compte** via le lien https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up : entrer un e-mail, choisir un mot de passe **(12 caractères)** et cliquer sur « créer un compte ».



- **Accéder à la démarche Demande d'organisation du temps scolaire dérogatoire pour la rentrée 2027 via le lien :** https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ots64-rs2027

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

ETAPE 6 :

➢ 1- Rubrique Identifier votre établissement

- Renseigner le n° SIRET de votre commune ou de votre syndicat puis bouton **CONTINUER** et **CONTINUER avec ces informations**
- Le dossier se présente comme ci-dessous :

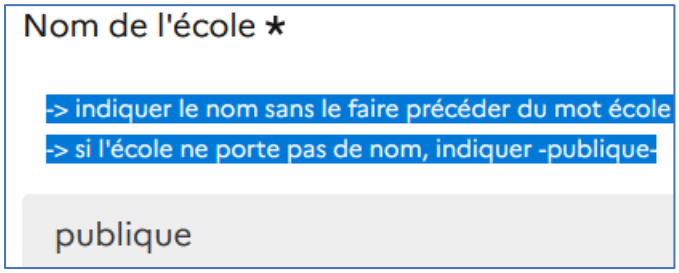


- **Inviter l'école** en saisissant son adresse courriel puis bouton **ENVOYER UNE INVITATION.**

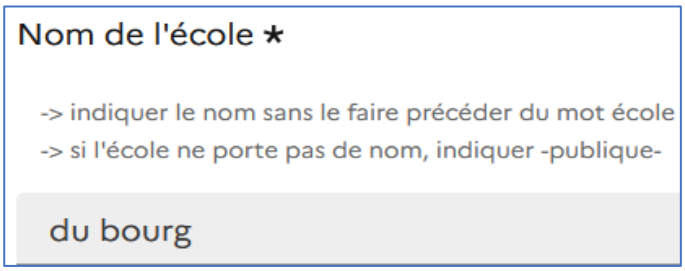
➢ 2- Rubrique Identification Ecole et Autorité exerçant de la compétence scolaire

- Saisir pour l'école sa circonscription, son n° UAI (RNE), son nom et la commune où elle est située
  NB : pour le nom de l'école, indiquer le nom sans le faire précéder du mot école et sans guillemets

Exemple 1 (école sans nom)



Exemple 2 (école du bourg)



- Saisir pour votre collectivité sa forme juridique (commune ou EPCI), son nom et les coordonnées utiles.

➢ 3- Rubrique Organisation de la semaine

- Choisir parmi les 3 options, saisir les jours d'enseignement et sélectionner les horaires pour chaque jour

1 (choix options) **2 (jours d'école)** **3 (horaires)**



➢ 4- Rubrique Pièces constituant la demande conjointe d'OTS dérogatoire

- Joindre les justificatifs (PV conseil d'école, délibération, courriel IEN et accord organisme de transport)
- Puis bouton **DEPOSER LE DOSSIER**. *Un accusé de réception vous est automatiquement délivré. Vous recevez ensuite un courriel vous informant de l'instruction de la demande. En cas de difficulté, vous serez alors contacté par courriel au plus vite. Sinon, vous recevrez entre mars et juin 2027, pour chaque école, après présentation au CDEN, une décision validant l'OTS dérogatoire sollicitée.*

➢ Si plusieurs écoles, renseigner un dossier par école *(conseil : utiliser le bouton **DUPLIQUER** - menu **ACTIONS**)*